



Division de la vérification

S/779/2009

30 juillet 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

### NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

#### NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES DES INSPECTIONS DU TABLEAU 2 AVEC PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS

1. Le prélèvement et l'analyse d'échantillons lors d'inspections du tableau 2 ont commencé en 2006 après l'annonce faite par le Directeur général à la quarante-troisième session du Conseil exécutif. Les enseignements de la période de lancement de 18 mois ont permis de dégager plusieurs mesures clés. Ces mesures sont résumées dans les rapports sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons lors d'inspections du tableau 2 pendant la période de lancement (S/688/2008 du 10 avril 2008) et après celle-ci (S/719/2008 du 10 novembre 2008). Par la présente note, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") informe les États parties que, lors des futures inspections du tableau 2 avec prélèvement et analyse d'échantillons, deux nouvelles caractéristiques pourront être utilisées, à savoir un mode opératoire "aveugle" plus souple et un auto-injecteur.
2. Ainsi qu'il est indiqué dans le dernier rapport (S/719/2008), le Secrétariat s'emploie à mettre au point un mode opératoire "aveugle" plus souple (également appelé **mode "aveugle"**) grâce auquel l'équipe d'inspection, avec l'accord de l'État partie inspecté, pourrait accéder à une bibliothèque commerciale qui, lors du balayage de masse, permettrait d'identifier rapidement les composés qui ont une correspondance dans la base de données analytiques centrale de l'IOAC. Ce mode aveugle plus souple éviterait le long processus laborieux qui consiste à réinstaller le disque dur de l'ordinateur du chromatographe en phase gazeuse-spectromètre de masse (CPG-SM) et à analyser de nouveau l'échantillon en question, tout en maintenant le niveau de sécurité du mode aveugle d'origine.
3. Par ailleurs, pour réduire le nombre de fausses identifications positives, le logiciel de l'ordinateur du CPG-SM a été actualisé de sorte qu'il n'indique que les composés compris dans les limites des correspondances possibles et des indices de rétention.
4. L'utilisation d'un auto-injecteur permettra de mieux tirer parti du temps de fonctionnement du CPG-SM car l'injection des échantillons préparés se fera par ce dispositif en lieu et place du chimiste analyste, ce qui permettra à ce dernier d'effectuer d'autres tâches pendant le fonctionnement du CPG-SM. L'auto-injecteur



garantit aussi une plus grande uniformité d'injection des échantillons liquides dans le CPG-SM. L'auto-injecteur fait partie du matériel approuvé, qui avait été notifié aux États parties en 2007 (EC-49/DEC.3 du 27 juin 2007). Le Secrétariat a actualisé le logiciel et les consignes de travail afin que l'auto-injecteur puisse être utilisé lors d'inspections du tableau 2 avec prélèvement et analyse d'échantillons.

--- 0 ---